



Numéro	Justification
3	Délimitation de zones AU sur des secteurs stratégiques en continuité immédiate du village, en vue de structurer de manière cohérente l'évolution du centre-bourg.
78	Délimitation d'une zone U correspondant à un secteur d'habitat diffus, à proximité du village. Ce secteur est inclus dans la zone U car à terme la continuité urbaine avec le village sera assurée via les zones AU riveraines. Les dispositions réglementaires permettent d'étendre légèrement le secteur au Nord en lien avec les évolutions attendues dans les dispositions du PPR du Sor en cours de révision. Tant que le PPRI actuel reste applicable, ses dispositions demeurent la règle absolue.
86	Délimitation d'un secteur NL en lien avec la présence d'activités équestres. Le STECAL et ses dispositions réglementaires s'inscrivent pleinement dans la vocation agricole du secteur.
119	Délimitation d'une zone U correspondant à l'emprise du hameau historique. Les dispositions réglementaires permettent principalement de réhabiliter l'ensemble du bâti, aucun potentiel constructible n'étant recensé.
171	Délimitation d'une zone U correspondant à un secteur pavillonnaire diffus, situé à proximité du village, dont les contours ont été calés en tous points sur les dernières constructions. Les dispositions réglementaires permettent de combler les dents creuses et densifier le tissu bâti.
189	Délimitation d'une zone U correspondant à l'emprise du hameau historique. Les dispositions réglementaires permettent principalement de réhabiliter l'ensemble du bâti, aucun potentiel constructible n'étant recensé.
211	Délimitation d'une zone U correspondant à l'emprise de l'église. Les dispositions réglementaires permettent principalement de réhabiliter l'ensemble du bâti, aucun potentiel constructible n'étant recensé.
275	Délimitation d'une zone U correspondant au site d'activité de la scierie Vieux
276	Délimitation d'une zone U correspondant à un secteur pavillonnaire diffus, situé à proximité du village, dont les contours ont été calés en tous points sur les dernières constructions. Les dispositions réglementaires permettent de combler les dents creuses et densifier le tissu bâti. La zone intègre un secteur d'équipement situé au Nord.
286	Délimitation d'une zone U sur le hameau historique et ses extensions. Les limites ont été calées en tous points sur les constructions existantes. Le zonage permet de combler les dents creuses, densifier et réhabiliter le tissu bâti.
292	Délimitation d'une zone urbaine correspondant au site du lycée agricole et de la maison de retraite de Touseyrats.
293	Délimitation d'une zone U correspondant au village et ses extensions dont les contours ont été calés en tous points sur les dernières constructions. Les dispositions réglementaires permettent de combler les dents creuses, densifier et réhabiliter le tissu bâti. Des secteurs d'équipements sont inclus dans la zone.
294	Délimitation de zones AU sur des secteurs stratégiques en continuité immédiate du village, en vue de structurer de manière cohérente l'évolution du centre-bourg.
322	Délimitation d'une zone U sur le hameau historique et ses extensions. Les limites ont été calées en tous points sur les constructions existantes. Le zonage permet de combler les dents creuses et densifier le tissu bâti.
323	Délimitation d'une zone U sur le hameau historique et ses extensions. Les limites ont été calées en tous points sur les constructions existantes. Le zonage permet de combler les dents creuses et densifier le tissu bâti.
324	Délimitation d'une zone U sur le hameau historique et ses extensions. Les limites ont été calées en tous points sur les constructions existantes. Le zonage permet de combler les dents creuses et densifier le tissu bâti.

Communauté de communes
du Sor et de l'Agout

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:10099^{ème}

JUSTIFICATION DES LIMITES DE ZONES

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Sor et de l'Agout
Mission: PLUi de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout

Sources: BD Parcellaire® : Institut National de l'Information Géographique et forestière®

Réalisation: Citadia Conseil® le 03.12.2018